Cet avis sur le site TED: http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:331939-2015:TEXT:FR:HTML

France-Chamalières: Chariots de manutention
2015/S 183-331939

Avis de marché

Fournitures

Directive 2004/18/CE

Section I: Pouvoir adjudicateur

I.1) **Nom, adresses et point(s) de contact**

Banque de France direction générale de la fabrication des billets
57210489100013
10 boulevard Duclaux — CS 30100
À l'attention de: Marie Pascale-Aboulfaraj
63407 Chamalières
FRANCE
Téléphone: +33 473174009
E-mail: cham.marches-europeens@banque-france.fr
Fax: +33 473174132

Adresse(s) internet:

Adresse générale du pouvoir adjudicateur: http://www.banque-france.fr
Adresse du profil d'acheteur: https://banque-france.achatpublic.com
Accès électronique à l'information: https://banque-france.achatpublic.com
Soumission des offres et des demandes de participation par voie électronique: https://banque-france.achatpublic.com

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues: auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris les documents relatifs à un dialogue compétitif et à un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus:

Banque de France
57210489100013
Téléchargement du dossier sur la plate-forme de dématérialisation
Paris Cedex 01
FRANCE
Adresse internet: https://banque-france.achatpublic.com

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées:

Banque de France, fabrication des billets — imprimerie
Voir partie « VI-3 Autres informations »
Point(s) de contact: À l'attention de Marie Pascale-Aboulfaraj
Voir partie « VI-3 Autres informations »
FRANCE
Adresse internet: https://banque-france.achatpublic.com

I.2) **Type de pouvoir adjudicateur**

Organisme de droit public

I.3) **Activité principale**

Affaires économiques et financières

I.4) **Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs**

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs: non

Section II: Objet du marché

II.1) **Description**

II.1.1) **Intitulé attribué au contrat par le pouvoir adjudicateur:**

Fourniture d'un systéme de manutention automatisé associé à un système de gestion des entrepôts.

II.1.2) **Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation**

Fournitures

Achat

Code NUTS

II.1.3) **Information sur le marché public, l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique**

L'avis concerne la mise en place d'un accord-cadre

II.1.4) **Information sur l'accord-cadre**

Accord-cadre avec un seul opérateur

Durée de l'accord-cadre

Durée en mois: 60

Justification d'un accord-cadre dont la durée dépasse quatre ans: Liée à la durée d'amortissement des chariots autoguidés.

II.1.5) **Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions**

Le présent marché a pour objet l'achat d'un système de transport et manutention automatisé associé à un système de gestion des entrepôts à installer sur le site de l'Imprimerie de la Banque de France.

Le marché comprend une tranche ferme et 2 tranches conditionnelles dont 1 à bons de commande

La tranche ferme comprend:

— La fourniture d'un système de transport et manutention par chariots autoguidés, de système de pose et reprise palettes (convoyeurs,centreurs de palettes …), de motorisation et asservissement de grilles de portes ainsi que les prestations associées telles que: emballage, transport, manutention, livraison, installation et mise en service, service après-vente.

— La fourniture d'un système de gestion des entrepôts

— La fourniture, l'installation et la mise en service des développements complémentaires pour les fonctions non couvertes en standard par le progiciel (logiciel embarqué des douchettes et autres solutions de mobilités, spécificitées non couvertes par les fonctionnalités standard) et la reprise des données (hors la fourniture des douchettes qui reste à la charge de la BDF).

Les caractéristiques principales sont:

— Connexion en temps réel avec notre ERP (Enterprise Resource Planning)

— Connexion en temps réel avec nos lecteurs de code barres par système Wifi

— Connexion avec notre système de gestion des accès (uniquement en filaire, pas de dialogue)

— Générer des missions de façon dynamique en fonction:

— des niveaux de stock par rapport à des seuils mini/maxi

— calendriers des réceptions et des enlévements

— Demandes diverses de manutention

— Gamme d'opération logistique — gamme de mission en cascade
— Missions générées manuellement
— Piloter les systèmes de pose et de reprise de palettes (stockeur,centreurs de piles)
— Piloter des grilles de portes automatique dans le respect des règles de sureté
— Gérer et optimiser le stockage des piles de feuilles dans les entrepôts
— Gérer et optimiser la manutention et le transport des piles de feuilles dans un entrepôt par les chariots autoguidés
— Les chariots autoguidés devront communiquer uniquement par le réseau Wifi de la BDF
— Garantir la livraison et l'évacuation des piles de feuilles et de matériel par les chariots autoguidés en respectant les cadences des machines de production.
— Rechargement des batteries des chariots autoguidés en automatique
— La fourniture de la liste de pièces détachées de premier niveau (stock de démarrage)
— La fourniture des licences du WMS pour:
Administrateurs: 5
utilisateurs CONTRIBUTEURS: 200 dont 80 en connexion simultannée
1 tranches conditionnelle couvrant:
— Maintenance évolutive et corrective (corrections des anomalies, accès aux mises à jour et versions) et Hot line technique et fonctionnelle adaptée à un fonctionnement en H24
— Maintenance du développement d'évolutions spécifiques
— Maintenance des licences supplémentaires
1 tranche conditionnelle à bons de commande couvrant:
Les formations « administrateurs, key users et utilisateurs» (40 pers.)
Le développement d'évolutions spécifiques
L'acquisition de licences supplémentaires
La livraison de pièces détachées selon besoin pendant une durée minimum de 5 ans.
À l'issue de la phase de sélection des candidats une visite du site, de type obligatoire, sera organisée uniquement pour les candidats retenus au stade des candidatures. Les conditions seront précisées dans la lettre de consultation. Les candidats devront en outre joindre à leur dossier de candidature les pièces de marché suivantes: l'accord de secret et les fiches visite (voir VI.3 Informations complémentaires).

II.1.6) **Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**
42415200 - CB22

II.1.7) **Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)**
Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

II.1.8) **Lots**
Division en lots: non

II.1.9) **Variantes**
Des variantes seront prises en considération: non

II.2) **Quantité ou étendue du marché**

II.2.1) **Quantité ou étendue globale:**
L'Equipement devra fonctionner dans un environnement de production fonctionnant en H24, 7j sur 7
Le système de chariots autoguidés devra évoluer:
— — dans un atelier de production d'environ 2000 m^2 équipé de 7 machines d'impression.et
dans un entrepôt pour le stockage et la manutention d'environ 530 m^2. Capacité: environ 700 emplacements palettes

type de stockage: racks ,hauteur maxi de dépose :3000 mm., .Largeur des allées: 2 360 mm maximum(sans présence humaine),Hauteur des passages de porte: 2 320 mm.La marge utile en hauteur d'alvéole de racks est de 70 mm mini. .Cet entrepôt est accessible par un système de sas permettant d'assurer la sureté des accés. Palette 750 x 900 mm/ poids 800 kg.

II.2.2) **Information sur les options**

Options: oui
description de ces options: 1 tranche conditionnelle couvrant:
Maintenance évolutive et corrective (corrections des anomalies, accès aux mises à jour et versions) et Hot line technique et fonctionnelle adaptée à un fonctionnement en H24
Maintenance du développement d'évolutions spécifiques
Maintenance des licences supplémentaires
1 tranche conditionnelle à bons de commande couvrant:
Les formations « administrateurs, key users et utilisateurs» (40 pers.)
Le développement d'évolutions spécifiques
L'acquisition de licences supplémentaires
La livraison d'un stock de pièces détachées renouvelable au fur et à mesure des besoins pendant 5 ans.

II.2.3) **Reconduction**

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: non

II.3) **Durée du marché ou délai d'exécution des travaux**

Section III: Renseignements d’ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) **Conditions relatives au contrat**

III.1.1) **Cautionnement et garanties exigés:**

Le fournisseur devra présenter une garantie bancaire du montant correspondant à chacun des acomptes.

III.1.2) **Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent:**

— Paiement en Euro, par virement bancaire à 60 jours nets à date de réception de facture.
— Origine des fonds: ressources propres.

III.1.3) **Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché:**

Les candidats peuvent se présenter seuls ou en groupement momentané d'entreprises. Le groupement pourra être conjoint ou solidaire.
— Dans l'hypothèse où le marché serait attribué à un groupement, la Banque de France exigerait la transformation du groupement attributaire en groupement momentané d'entreprises solidaires.

III.1.4) **Autres conditions particulières**

L'exécution du marché est soumise à des conditions particulières: oui
description de ces conditions: Les Zones sensibles des sites industriels de la Banque de France sont classés en « Zone à régime restrictif » et répondent à des conditions de sûreté particulières (cf. l'arrêté ministériel en date du 25 /07/2013 délivré par le Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie).

III.2) **Conditions de participation**

III.2.1) **Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l’inscription au registre du commerce ou de la profession**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: Si le candidat fait valoir les capacités d'autres opérateurs économiques (quelle que soit la nature juridique des liens existants avec eux: groupement, sous-traitance, filiale ou autre), en application de l'article 17 du décret 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, il fournit l'ensemble des documents exigés dans la rubrique III.2.1), III.2.2) et III.2.3) du présent

avis pour chaque opérateur (y compris pour les membres d'un groupement) et justifie qu'il en disposera pour l'exécution du marché.
Les attestations relatives aux capacités juridiques énoncées ci-dessous, ainsi que les capacités économiques, financières et techniques peuvent être regroupées sur un seul document dont un modèle, intitulé «Déclaration du candidat», est téléchargeable sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics de la Banque de France à l'adresse: https://banque-france.achatpublic.com Le document est à récupérer dans la rubrique « PIECES DE MARCHE ».
À l'appui de sa candidature, le candidat individuel ou chaque membre du groupement doit fournir un dossier administratif comportant:
I — une attestation sur l'honneur dûment datée et signée:
1- qu'il n'a pas fait l'objet depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles 222-38; 222-40; 225-1; 226-13; 313-1 à 313-3; 314-1 à 314-3; 324-1 à 324-6; 413-9 à 413-12; 421-1 à 421-2-3; par le deuxième alinéa de l'article 421-5, par l'article 433-1; par le second alinéa de l'article 433-2, par le huitième alinéa de l'article 434-9; par le second alinéa de l'article 434-9-1, par les articles 435-3; 435-4; 435-9; 435-10; 441-1 à 441-7; par l'article 441-9; par les articles 445-1; par l'article 450-1 du Code pénal; par l'article 1741 du Code général des impôts; et par les articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense, et L.317-8 du code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne;
— ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal;
2- — qu'il n'a pas fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 1146-1, L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du Code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne;
— pour les contrats administratifs, ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du code du travail;
3- qu'il n'a pas fait l'objet d'une liquidation judiciaire au sens de l'article L. 640-1 du Code de commerce ou d'une faillite personnelle pour les personnes physiques, au sens de l'article L. 653-1 à 653-8 du même code, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger;
4- que dans le cadre d'une procédure de sauvegarde au sens de l'article L. 620-1, ou d'un redressement judiciaire au sens de l'article L. 631-1 du Code de commerce ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger, il a été habilité à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ou de l'accord cadre.
5- qu'il a souscrit, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, les déclarations incombant en matière fiscale et sociale et avoir acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'est acquitté spontanément de ses impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou d'avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement.
6- qu'il a mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2242-5 du code du travail, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, ou, à défaut, réalisé ou engagé la régularisation de sa situation à la date de la soumission;
II — les documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager les candidats;
III — la copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire ou sauvegarde.
Pour la fourniture des documents ou renseignements demandés ci-dessus, le candidat peut valablement produire les pièces ou informations équivalentes dans l'État dans lequel il est établi.

III.2.2) **Capacité économique et financière**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: Afin de justifier de ses capacités économiques et financières, le candidat fournira les documents ci-dessous ou tout document équivalent

I — Preuve d'une assurance responsabilité civile et des risques professionnels

II — Fourniture des bilans des 3 derniers exercices disponibles du candidat ou d'une adresse ou ces bilans sont consultables et dont l'accès est gratuit (et éventuellement ceux du groupe)

Il pourra être tenu compte de la situation financière du groupe auquel appartient le candidat, si le groupe satisfait lui-même aux critères financiers et s'engage par une lettre d'intention au sens de l'article 2322 du code civil à soutenir sa filiale dans le cas où celle-ci pourraît ne pas être en mesure d'exécuter le marché éventuellement conclu.

III — Déclaration concernant le chiffre d'affaires global HT pour chacune des 3 dernières années

IV — Déclaration concernant le chiffre d'affaires HT concernant les fournitures objet du marché pour chacune des 3 dernières années (filiale France s'il y a lieu).

III.2.3) **Capacité technique**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies:

Afin de justifier de ses capacités techniques et professionnelles, le candidat fournira les documents ci-dessous ou tout document équivalent:

I — Présentation d'une liste de fournitures (5 maximum), effectuées au cours des trois dernières années avec indication du nom du destinataire, la date et le lieu d'exécution (certificats, recommandations, coordonnées sont bienvenues). Le candidat devra détailler la fourniture d'un système installé de préférence au sein d'une entreprise ayant une production industrielle de grande série.démontrant son aptitude à fournir et à installer un système de manutention automatisé intégrant des chariots autoguidés ainsi qu'à fournir et à installer un système de Gestion des Entrepôts

II — Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

III — Descriptif des mesures et moyens techniques et humains employés pour assurer la qualité des services proposés par l'entreprise (conception/réalisation/installation sur site clients)

IV — Fourniture des certifications de type ISO 9001, ISO 14001, OHSAS, ISO18001, ou équivalent (si l'entreprise en dispose).

III.2.4) **Informations sur les marchés réservés**

III.3) **Conditions propres aux marchés de services**

III.3.1) **Information relative à la profession**

III.3.2) **Membres du personnel responsables de l'exécution du service**

Section IV: Procédure

IV.1) **Type de procédure**

IV.1.1) **Type de procédure**

Restreinte

IV.1.2) **Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer**

Nombre d'opérateurs envisagé: 5

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats: Si le nombre des entreprises, dont la candidature est recevable au regard notamment des exigences posées en III-2-1 est supérieur à 5, les entreprises seront sélectionnées en fonction de leur capacité technique, économiques et financière selon: 1) Capacité technique pour 70 % de la valeur globale des critères appréciée selon :- Appréciation des références, pondéré à 4-

Moyens techniques et humains, pondéré à 2- Mise en œuvre de certifications qualité et/ou sécurité, pondéré à 12) Capacité financière pour 30 % de la valeur globale des critères appréciée selon :- solvabilité et capacité bénéficiaire pondéré à 3.

IV.1.3) **Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue**

IV.2) **Critères d'attribution**

IV.2.1) **Critères d'attribution**

Offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères suivants des critères énoncés dans le cahier des charges, dans l'invitation à soumissionner ou à négocier, ou dans le document descriptif

IV.2.2) **Enchère électronique**

Une enchère électronique sera effectuée: non

IV.3) **Renseignements d'ordre administratif**

IV.3.1) **Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur:**

BDF2015031

IV.3.2) **Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché**

non

IV.3.3) **Conditions d'obtention du cahier des charges et de documents complémentaires ou du document descriptif**

Documents payants: non

IV.3.4) **Date limite de réception des offres ou des demandes de participation**

19.10.2015 - 16:00

IV.3.5) **Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés**

IV.3.6) **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation**

français.

IV.3.7) **Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre**

IV.3.8) **Modalités d'ouverture des offres**

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.1) **Renouvellement**

Il s'agit d'un marché renouvelable: non

VI.2) **Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne: non

VI.3) **Informations complémentaires**

1.-Les candidats peuvent télécharger sur la plateforme de dématérialisation des achats de la Banque de France dans la rubrique « Pièces de marché » la déclaration du candidat via le site https://banque-france.achatpublic.com

Attention: il est rappelé aux candidats que lors du téléchargement du dossier de candidature sur la plateforme, ils ne sont plus obligés de s'identifier. Mais s'ils ne procèdent pas à cette formalité, ils ne seront pas avertis par la plateforme des éventuels modifications ou correctifs opérés dans le cadre de l'appel d'offres, et ils ne recevront pas les réponses aux questions posées.

Compte-tenu des conditions de sécurité en vigueur sur nos sites industriels, les candidats doivent fournir avec leur dossier de candidature, une fiche visite dûment complétée par visiteur et accompagnées de la photocopie d'une pièce d'identité (2 visiteurs au maximum)

Les candidats devront en outre joindre à leur dossier de candidature l'accord de secret Banque de France dûment complété et daté, signé pour accord
Les fiches visite et l'accord de secret sont disponibles via la plateforme de dématérialisation à l'adresse https://banque-france.achatpublic.com. (Ces documents sont à récupérer dans la rubrique « pieces de marche ».)
2.-En cas de problèmes techniques ou pour toutes éventuelles questions, la hotline est joignable aux coordonnées suivantes:
E-mail: support@achatpublic.com
Tél: +33 892232120
(Pour les pays étrangers + 33 148075342)
3.- Les modalités de remise de la candidature sont les suivantes:
En cas de remise de la candidature sur la plateforme de dématérialisation:
Les candidats transmettent leur candidature par voie électronique via le site: https://banque-france.achatpublic.com.
La candidature doit alors être déposée dans la rubrique « repondre a la consultation ».
Le téléchargement de la candidature doit être impérativement terminé au plus tard aux date et heure limites indiquées au point IV.3.4) du présent avis de marché, sous peine de rejet par le système informatique. Il est donc conseillé de débuter le téléchargement du pli suffisamment à l'avance. Le dépôt du pli sur la plateforme génère automatiquement un accusé de réception par courrier électronique.
Chaque fichier composant le dossier de candidature devra être inférieur à 40 Mo, en cas de taille supérieure, il devra être découpé.
Les documents remis sur la plateforme devront chacun être signés électroniquement au moyen d'un certificat établi au nom de la personne physique habilitée à engager la société. En cas de remise réalisée par une autre personne, la personne habilitée à engager la société peut utiliser le parapheur disponible sur le site de la plateforme (rubrique outils/outil de vérification/Gestion de parapheurs — le manuel associé est dans la documentation) pour signer électroniquement les documents.
Les formats électroniques dans lesquels pourront être transmis les documents du pli de candidature (déclaration du candidat) sont les suivants: Word ou PDF signés. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de convertir les formats dans lesquels ont été encodés les fichiers, afin d'assurer leur lisibilité dans le moyen et long terme.
Seuls les certificats de signature conformes au Référentiel général de sécurité (RGS) sont autorisés (niveaux ** et *** RGS) sur la plateforme.
Attention: depuis le 19 mai 2013, les certificats de signature PRIS V1 ne sont plus acceptés par la plateforme.
Les certificats de signature électronique doivent:
1-Soit être conformes à l'une des catégories de certificats constitutifs d'un produit de sécurité figurant sur la liste des produits de sécurité accessible sur le site www.references.modernisation.gouv.fr (http://references.modernisation.gouv.fr/)
2- Soit être délivrés par une autorité de certification européenne mentionnée sur la Trust-service Status List, http://eutsl.3xasecurity.com/tools/
3-Soit être délivrés par une autorité de certification, française ou étrangère, et répondre à des normes équivalentes à celles du référentiel général de sécurité (RGS).
La demande de certificat de signature doit être anticipée le plus tôt possible.
Pour apposer sa signature, le signataire utilise l'outil de signature de son choix.

Le candidat transmet, avec le document signé, le mode d'emploi permettant de procéder aux vérifications nécessaires. Le mode d'emploi contient, a minima, dans tous les cas, la procédure permettant la vérification de la validité de la signature.
Le candidat qui utilise l'outil de signature proposé par la plateforme de dématérialisation des marchés de la Banque de France, est dispensé de fournir la procédure de vérification de la signature.
Lorsque le candidat utilise l'outil de signature mentionné au 3 ci-dessus, le mode d'emploi doit également contenir l'adresse du site Internet du référencement du soumissionnaire par le pays d'établissement ou, à défaut, les données publiques relatives au certificat de signature, qui comportent au moins, la liste de révocation et le certificat du prestataire de services de certification électronique émetteur.
La signature est au format: XAdES, CAdES ou PAdES.
Si le candidat souhaite vérifier la signature d'un document, il peut utiliser l'outil de vérification de signature fourni par la plate-forme dans la rubrique « outils ».
La signature d'un fichier compressé (Zip), ou d'un fichier comportant plusieurs documents, ne vaut pas signature des documents qu'il contient. Si la signature électronique est apposée au moyen d'un parapheur électronique, chaque signature doit pouvoir être vérifiée indépendamment des autres.
Les candidatures transmises par voie électronique et dans lesquelles un programme informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur ne font pas l'objet d'une réparation.
En cas de transmission électronique, une copie de sauvegarde peut être envoyée dans les conditions définies par l'arrêté du 14/12/2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics. La copie de sauvegarde peut être transmise soit sur support physique électronique signé électroniquement, soit sur support papier, et doit être placée dans un pli scellé comportant comportant la mention lisible « copie de sauvegarde
Le pli scellé contenant la copie de sauvegarde doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des candidatures indiqués au IV.34, par tout moyen permettant de déterminer de façon certaines la date et l'heure d'arrivée, à l'adresse indiquée ci-dessous:
Banque de France — Fabrication des Billets- Commission de marchés -à l'attention de Mme Marie Pascale-Aboulfaraj — 10 bd Duclaux — CS 30100 — Chamalières — 63407, FRANCE.
La copie peut être soit adressés par voie postale, soit déposée au guichet d'accueil des visiteurs sis à l'adresse ci-dessus mentionnée, seul guichet habilité à délivrer un récépissé (horaires: les jours ouvrables de 7:30 à 16:00).
En cas de remise de la candidature sous format papier:
Les pièces constitutives du dossier à remettre par chaque candidat sont à présenter dans une enveloppe fermée portant exclusivement et impérativement les mentions suivantes:
1) Banque de France — Fabrication des Billets- Commission de marchés -à l'attention de Mme Marie Pascale-Aboulfaraj — 10 bd Duclaux — CS 30100 — Chamalières — 63407, France;
2) — “Systèmes de manutention automatisé et de gestion d'entrepôt ”
3) Le nom et le cachet du candidat (en cas de groupement d'entreprises: cachet du mandataire ou à défaut de l'ensemble des entreprises consituant le groupement)
4) “ Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis ”.
Les plis contenant les candidatures peuvent être soit adressés par voie postale, soit déposés au guichet d'accueil des visiteurs sis à l'adresse ci-dessus mentionnée — seul guichet habilité à délivrer un récépissé.
Horaires d'ouverture de 7:30 à 16:00 (hors samedi dimanche et jours fériés).
Les plis devront parvenir à l'adresse indiquée ci-dessus, impérativement avant les “ date et heure limites ” indiquées au IV.3.4, par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure d'arrivée.

L'expéditeur devra tenir compte des délais postaux, la Banque de France ne pouvant être tenue pour responsable des problèmes d'acheminement du courrier.
Quel que soit leur mode de transmission, les plis qui parviendront sous enveloppe non fermée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur expéditeur.
4.-Le candidat peut demander tout renseignement qu'il jugerait nécessaire au cours de l'établissement de sa candidature, en respectant les règles suivantes:
— Les demandes de renseignements ou les questions sont posées via la plateforme, exclusivement auprès du rapporteur désigné au point I.1; toute question posée par mail ou par courrier est dupliquée sur la plateforme de dématérialisation (rubrique “ questions/réponses ”), sur laquelle figure également la réponse qui lui est apportée. Nous vous rappelons que le contenu des questions et des pièces jointes ne doivent pas faire mention du nom de votre entreprise.
— Chaque question ou série de questions posée par un soumissionnaire doit comporter l'objet suivant: “ — Questions sur l'AOR [BDF2015031 + Systèmes de manutention automatisé et de gestion d”entrepôt]»,
— Le candidat doit fournir à la Banque de France un contact destinataire unique des réponses aux questions posées, identifié de manière claire et précise (chaque question doit faire référence à un point précis de document).
Les candidats sont invités à communiquer leurs questions au plus tard 4 jours avant la date de remise des candidatures. Toute question posée après cette date ne sera pas prise en compte.
5.- Chaque candidat est tenu de signaler, à chaque étape de la procédure le cas échéant, selon les modalités prévues pour les questions au point 5 ci-dessus de la présente rubrique, les anomalies, erreurs, incohérences, imprécisions ou omissions qui sont susceptibles de le léser à la lecture des pièces de la présente procédure.
A défaut de les avoir signalées, les candidats sont réputés admettre que ces éventuelles anomalies, erreurs, incohérences, imprécisions ou omissions ne les ont pas lésés dans leur compréhension des exigences et règles de sélection posées par le présent avis au titre des candidatures.

VI.4) **Procédures de recours**

VI.4.1) **Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal administratif
7 rue de Jouy
75181 Paris Cedex 04
FRANCE
E-mail: greffe.ta-paris@juradm.fr
Téléphone: +33 144594400
Adresse internet: http://paris.tribunal-administratif.fr
Fax: +33 144594646

VI.4.2) **Introduction des recours**

Précisions concernant les délais d'introduction des recours: — Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du code de justice administrative, pouvant être exercé jusqu'à la signature du marché,
— Référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du CJA, pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA,
— Recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

VI.4.3) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours**

VI.5) **Date d’envoi du présent avis:**

17.9.2015